

Projet associatif 2024 – 2028
DROIT DEVANT, DROITS D'AVENIR
Soyons le changement !



Ce projet associatif « Droit devant, droits d'avenir » (2024 – 2028) est soumis pour approbation des adhérents lors de l'assemblée générale du 22 juin 2023 après-midi à Reims, dans le cadre du Congrès national d'APF France handicap.

Préambule

Engagée depuis 90 ans, APF France handicap se bat pour permettre aux personnes en situation de handicap d'exercer leurs libertés et droits fondamentaux et de vivre dignement sur la base de l'égalité avec les autres. Ce combat de l'association fondé sur la primauté des droits humains est désormais reconnu sur le plan international¹.

Mettre les droits humains en premier, c'est affirmer qu'ils sont non négociables et doivent être garantis sous peine de violation.

Les précédents projets associatifs APF France handicap ont tous contribué à des avancées pour le droit des personnes et pour une société plus inclusive.

En 2018, en devenant APF France handicap, nous avons réaffirmé notre volonté de défendre les droits de toutes les personnes en situation de handicap et de leurs familles et de renforcer nos partenariats avec la société civile.

Si des progrès ont été accomplis, la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap n'est toujours pas une réalité.

¹ En 2021, APF France handicap a obtenu le statut consultatif "spécial" auprès du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC)

Aussi, nous devons parvenir, en premier lieu, à une nouvelle politique du handicap réellement fondée sur les droits humains, avec une approche non médicale, non ségrégative, non discriminante. Une politique garantissant une réelle citoyenneté pour tous avec comme piliers :

- l'accessibilité et la conception universelle
- la participation et l'autodétermination des personnes, c'est-à-dire la liberté de faire leurs propres choix, avec de l'aide, si nécessaire
- la solidarité nationale, pour lutter contre la pauvreté et les inégalités, assurer une protection sociale pour tous

Nous devons exiger de l'Etat et des collectivités locales, mais aussi de l'ensemble des décideurs, les conditions permettant l'expression et la participation de tous aux décisions qui les concernent. Cela doit devenir une obligation !

Nous dénoncerons publiquement toute remise en cause des libertés et droits fondamentaux, toute discrimination, toute violation des principes démocratiques qui fondent notre société et le modèle du vivre ensemble que nous défendons.

Nous devons amplifier nos mobilisations et multiplier nos initiatives pour ne laisser personne au bord du chemin, et cela, partout en France, en portant une attention particulière aux territoires les plus isolés et les plus pauvres, y compris en Outre-Mer.

Enfin, nous devons prendre nos responsabilités dans un monde en plein bouleversement. Face aux urgences économiques et sociales, climatiques, écologiques, sanitaires, APF France handicap souhaite inscrire ses actions dans le cadre des objectifs 2030 du développement durable définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU)².

Nous devons impérativement changer notre modèle de société.

² Les objectifs de développement durable couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

Soyons ce changement, dans une double dynamique d'actions :

- **Lutter pour que chacun puisse réellement exercer ses libertés et droits fondamentaux** pour en finir avec l'exclusion, les discriminations dans tous les domaines de la vie.
- **Nous impliquer dans l'évolution sociétale** parce que nous sommes convaincus que nos propositions, nos actions individuelles et collectives peuvent inspirer la société au bénéfice de tous.

Pour cela, ce projet associatif « Droit devant, droits d'avenir » (2024 – 2028) porte résolument trois ambitions fortes :

- **Défendre et mettre en œuvre les libertés et droits fondamentaux**, parce que malgré des avancées majeures, 50 ans après la loi de 1975 et 20 ans après la loi de 2005, notre vie quotidienne et notre citoyenneté sont encore entravées par de trop nombreux obstacles.
- **Agir pour une société juste, solidaire et durable**, parce que nous partageons un destin commun face aux multiples défis de transformation de notre société. Nous avons tous, en fonction des capacités de chacun, un rôle à jouer dans le monde d'aujourd'hui et pour construire le monde de demain.
- **Réinventer APF France handicap** parce que nous nous devons d'incarner le changement que nous voulons voir advenir.

Pour chacune de ces ambitions, nous avons identifié des objectifs et des leviers d'actions qui constituent un cadre commun pour l'élaboration de feuilles de routes opérationnelles départementales, régionales et nationales.

Les 4 précédents projets associatifs d'APF France handicap

En 2000, APF France handicap décidait lors de son Congrès de Marseille d'actualiser son projet associatif tous les 5 ans, avec pour chacun une orientation majeure :

- « Ensemble, Agir » (2000-2005) avec le développement de la démocratie participative
- « Acteur & Citoyen ! » (2006-2011) avec la représentation des personnes par elles-mêmes
- « Bouger les lignes ! Pour une société inclusive » (2012-2017) avec l'action pour une société inclusive
- « Pouvoir d'agir, pouvoir choisir » (2018-2023) avec l'effectivité des droits

Un projet co-construit avec les regards croisés de tous les acteurs APF France handicap

Une démarche participative d'envergure a été mise en œuvre avec une grande attention portée au croisement des regards entre les différents acteurs de l'association : adhérents, personnes accompagnées, bénévoles, familles et salariés.

- Une première phase d'évaluation du précédent projet « Pouvoir d'agir, pouvoir choisir » au printemps 2022, visant à identifier les défis pour l'association, avec plus de 1 300 réponses à notre enquête.
- Une deuxième étape d'identification des enjeux de ce nouveau projet associatif à l'automne 2022 avec la mobilisation de 600 personnes qui ont également identifié les premières ambitions du projet.
- Une étape clé sur les territoires avec l'animation d'ateliers organisés dans chaque région et au siège au début de l'année 2023 avec plus de 500 participants, ayant permis de retravailler concrètement les différents objectifs et leviers d'actions de ce projet associatif.
- Une dernière étape décisive avec le recueil d'avis et d'amendements auprès de notre réseau, aboutissant à 260 observations et 145 amendements et propositions.

Cette démarche a permis d'encourager, d'accompagner et de mieux reconnaître l'implication de tous et de chacun dans l'association.

Défendre et mettre en œuvre les libertés et les droits fondamentaux des personnes

Battons-nous pour obtenir le respect des droits humains, avec des avancées concrètes.

Obtenons une réelle accessibilité dans tous les domaines, des ressources adéquates, des moyens de compensation à la hauteur des besoins et des accompagnements adaptés.

Exigeons la mise en œuvre d'une politique publique conforme à la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU.

Pour cela nous voulons :

- **Contraindre les pouvoirs publics et les acteurs privés à respecter les libertés et droits fondamentaux**
 - Dénoncer, sans cesse, publiquement et aussi devant la justice, le non-respect des lois existantes et toutes les formes de discrimination.
 - Renforcer notre influence dans la société par des campagnes nationales régulières de sensibilisation auprès du grand public.
 - Peser, par la concertation ou la revendication, sur les décisions des élus politiques, des responsables publics et privés, tant au niveau local que national.
 - Définir, à tous les niveaux, les instances de représentation prioritaires pour exercer plus de pression sur les lieux majeurs de décision.

- **Permettre aux personnes de faire appliquer et respecter tous leurs droits**
 - Ecouter, informer, conseiller et accompagner les personnes en situation de handicap et leurs familles sur leurs droits et leurs possibilités de recours.
 - Faire mieux connaître, renforcer et faire évoluer notre service Handi-Droits.
 - Promouvoir la simplification administrative de l'accès aux droits.

- Affirmer et intensifier notre capacité à assurer activement la défense individuelle ou collective des personnes en constituant et mobilisant un réseau d’avocats de référence dans le domaine des droits humains.

- **Créer les conditions permettant à chaque personne en situation de handicap de réaliser ses propres choix de vie**
- Considérer tout être humain, en situation de handicap ou non, d’égal à égal, reconnaissant la personne elle-même comme « experte » de son vécu, de ses désirs, ses goûts, ses opinions, ses aspirations.
- Respecter la liberté de choix des personnes en situation de handicap en élaborant, diffusant, partageant les outils et les formations nécessaires en ce sens.
- Imaginer, construire et mettre en place des réponses toujours plus individualisées et diversifiées, fondées sur la participation, l’autodétermination des personnes et ouvertes sur la cité.
- Permettre aux personnes de co-construire leur accompagnement, sans se substituer à elles, ni décider à leur place, en lien avec leurs familles et en tenant compte de leur environnement.

Construisons une société tolérante et ouverte aux différences, pour en finir avec les discriminations, les préjugés... et permettre la pleine citoyenneté de chacun.

Renforçons notre capacité à aborder et traverser ensemble les grandes transitions et les situations de crise actuelles et à venir.

Démontrons que prendre en compte les diversités dans la société est concrètement utile à tous.

Inscrivons nos actions dans les objectifs de développement durable de l'agenda 2030.

Pour cela, nous voulons :

- **Agir avec détermination sur les enjeux de société**
- Impulser la participation des personnes en situation de handicap dans les espaces publics et/ou de mobilisations citoyennes où se débattent les grands sujets de société.
- Organiser davantage de rencontres et d'échanges avec tous les acteurs de la société pour faciliter la compréhension mutuelle nécessaire au mieux vivre ensemble.
- Développer notre capacité à créer des alliances, au niveau national et avec les acteurs des territoires, pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable.
- Mettre en place des démarches prospectives pour alimenter nos réflexions sur la société de demain et sur le rôle qu'APF France handicap entend y jouer.
- Inscrire toutes les initiatives d'APF France handicap dans une logique résolue de développement durable et les valoriser, notamment à partir de notre démarche RéSonancE³ et comme acteur de l'économie sociale et solidaire.

³ RéSonancE est l'engagement d'APF France handicap en matière de responsabilité sociale et environnementale

- **Contribuer au développement de solutions nouvelles et universelles, notamment en valorisant le savoir expérientiel⁴ des personnes en situation de handicap**
 - Mobiliser les savoirs expérientiels des personnes en situation de handicap pour innover et imposer leur prise en compte effective dans les projets d'aménagement urbain, de logement, de nouveau service, de nouvelle technologie...
 - Identifier et animer des communautés d'acteurs dans différents domaines (bâtiment, industrie, services publics, prestataires de services...), pour parvenir, en travaillant ensemble, à un environnement, des biens et des services universellement accessibles dans tous les domaines de la vie.
 - Amplifier l'implication des personnes en situation de handicap et d'APF France handicap dans tous les nouveaux espaces collectifs, comme les « tiers-lieux », qui encouragent les collaborations et les projets entre personnes et organisations venant d'horizons différents.

- **Lutter contre les préjugés sur le handicap**
 - Favoriser la participation sociale des personnes en situation de handicap à tous les niveaux de la société et en valorisant leurs capacités.
 - Défendre le droit à l'école pour tous les enfants : les écoliers d'aujourd'hui sont les citoyens de demain.
 - Intensifier les actions de sensibilisation au handicap à l'égard de l'ensemble de la société en multipliant les partenariats avec les écoles, les lieux de formation, les entreprises...
 - S'appuyer notamment sur l'art, la culture, le sport et toute autre participation à des activités sociales, comme des vecteurs de changement de regard.

⁴ Les savoirs expérientiels sont les savoirs que les personnes tirent de leur propre expérience. Ils résultent de l'expérience vécue et de la pratique quotidienne.

Incarnons le changement que nous voulons voir dans le monde.

Adaptons notre fonctionnement et nos pratiques pour renforcer ce qui a toujours forgé l'identité et le sentiment d'appartenance d'APF France handicap : faire ensemble, faire confiance, faire vivre la participation de tous, rendre la solidarité concrète, agir avec détermination, engagement et militantisme, être ouvert sur l'extérieur.

Elargissons nos modes de réflexion en misant toujours plus sur notre potentiel et la richesse de notre démocratie interne.

Pour cela, nous voulons :

- **Développer et fédérer encore davantage la communauté APF France handicap pour faire vivre nos actions et nos projets**
 - Porter une attention particulière à l'accueil et la rencontre de toute personne en lien avec l'association, ainsi qu'à l'épanouissement des adhérents, notamment les plus isolés.
 - Se mobiliser pour attirer de nouveaux adhérents et bénévoles en suscitant les aspirations chez les jeunes, en facilitant de nouvelles formes d'engagement en phase avec l'évolution de la société (actions concrètes, de proximité...).
 - Renforcer les liens entre les différents secteurs de l'association (délégations, établissements et services, entreprises adaptées) en multipliant les projets en commun.
 - Accompagner les salariés d'APF France handicap dans l'adaptation de leurs pratiques professionnelles pour viser toujours davantage la pleine participation effective des personnes.
 - Poursuivre les efforts de formation et promouvoir les bonnes pratiques de l'association pour la meilleure reconnaissance possible des compétences, de l'implication et des aspirations des salariés d'APF France handicap dans tous les secteurs de l'association.

- Déployer une démarche active de communication vers le « grand public » (médias, réseaux sociaux, campagnes...) pour mieux faire connaître notre action dans les territoires.
- **Accélérer la transformation de notre offre de service pour que les personnes en situation de handicap puissent réaliser leurs propres choix de vie**
- Faire évoluer les modes d'organisation de nos établissements et services pour imaginer, construire et mettre en place des réponses toujours plus individualisées et diversifiées, ouvertes sur leur environnement.
- Faire de la participation des personnes en situation de handicap et de leur autodétermination, les piliers de notre offre de service renouvelée.
- Organiser et favoriser le croisement des savoirs expérientiels des personnes, de leurs familles et de l'expertise des professionnels pour améliorer en permanence la qualité et l'adéquation de notre offre de service aux réponses à apporter.
- Partager et déployer toutes nos pratiques innovantes permettant aux personnes d'affirmer leur autonomie et de renforcer leur pouvoir d'agir.
- Former aux droits humains l'ensemble des acteurs de l'association pour développer les pouvoirs d'agir individuels et collectifs.
- Lever les tabous et développer nos actions dans les domaines de la vie privée (vie intime, affective et sexuelle, soutien à la parentalité, accompagnement à la fin de vie...) en mettant en place un accompagnement en adéquation avec les aspirations des personnes et en nous appuyant sur une démarche éthique.
- Parvenir à une offre de service APF France handicap cohérente, lisible et performante établissant une complémentarité entre l'action des délégations l'accompagnement en établissements et services, l'activité de nos entreprises adaptées.
- Prendre part au développement local et aux solidarités de proximité en créant ou développant de nouvelles activités et de nouveaux services : emploi, boutiques solidaires...

○ **Renforcer notre démocratie participative**

- Donner une nouvelle impulsion à notre démocratie interne, 20 ans après « Démocratie, ensemble »⁵, en réinterrogeant nos pratiques et le fonctionnement de nos instances.
- Favoriser systématiquement les échanges, les retours d'expérience, les regards croisés, impliquant adhérents, personnes accompagnées, familles, salariés, bénévoles et volontaires.
- Améliorer le partage de nos positions, de nos revendications et de nos stratégies de plaidoyer afin de pouvoir parler d'une seule voix, en interne et avec nos partenaires.
- Soutenir la montée en compétences des adhérents, des personnes accompagnées et des bénévoles ayant des mandats ou des missions en développant leur information, leur formation et leur accompagnement dans une dynamique de parcours d'engagement.

⁵ La démarche « Démocratie, ensemble » a été adoptée lors de notre Congrès de Toulouse en 2003

Notre projet associatif « Droit devant, droits d'avenir » affiche nos ambitions et définit notre stratégie générale pour les prochaines années.

Il permet d'avoir une boussole commune de référence dans le choix et la mise en œuvre de nos actions tant au niveau local, régional que national.

« Droit devant, droits d'avenir » va nous amener à poursuivre et / ou à développer de nouvelles actions, impulser des projets, faire évoluer notre offre de service, renforcer nos combats.

« Droit devant, droits d'avenir » doit embarquer l'ensemble des acteurs d'APF France handicap mais aussi nos partenaires pour transformer notre modèle de société.

Information, mise en œuvre et évaluation du projet associatif « Droit devant, droits d'avenir »

- **Connaître le projet associatif** : c'est une première phase essentielle afin que chaque acteur APF France handicap puisse participer à sa mise en œuvre. Des réunions d'information seront organisées dans les structures APF France handicap afin de faire connaître auprès de tous les acteurs de l'association ce nouveau projet associatif, susciter l'échange et donner envie d'y participer.
- **Mettre en action** : c'est une phase clé pour faire vivre le projet associatif. Des « feuilles de route » seront élaborées au niveau départemental, régional, et national en identifiant des actions concrètes et en articulant une réflexion délégations / établissements / entreprises adaptées.
- **Evaluer** : c'est une phase décisive pour connaître l'impact de la mise en œuvre du projet associatif. Pour réaliser cette évaluation, des indicateurs quantitatifs et qualitatifs seront établis et suivis sur le plan départemental, régional et national.

Un comité de suivi national, s'appuyant sur des comités régionaux, sera mis en place pour assurer le suivi de ce projet associatif.

Nous, adhérents, personnes accompagnées, familles et proches, salariés, bénévoles, volontaires et sympathisants, entendons être acteurs des changements nécessaires pour une société...

... ouverte, durable et solidaire,

... respectueuse des droits humains,

... qui reconnaît l'égalité,

...qui garantit l'exercice de la pleine citoyenneté,

...et qui permet de vivre ses choix en toute liberté !